

PROCES-VERBAL DU MARDI 17 FEVRIER 2026 – 19 h 30

	Norguet Sylvie Président de séance	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille	Breton Patrice
Présent		Présent	Présent	Présent	Présent
Excusé	x				
	Lucas Thierry Présent	Corbin Martine Présente	Provost Annick Présente	François Elodie	Wojnar Loïc Présent
Présent					
Excusé				x	

Ordre du jour :

1) Désignation secrétaire de séance

M. Franck Moyer est nommé secrétaire de séance

2) Approbation du procès-verbal séance 26 novembre 2025

Les membres présents approuvent la séance du 26 novembre 2025

3) Demande d'affiliation du syndicat mixte du Scot « Vallée du Cher à la Sologne » au CDG 41

Sur le rapport du 1^{ER} adjoint, pour le maire empêché, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} mars 2026.

Le 1^{er} adjoint, pour le maire empêché, est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Débat d'Orientation Budgétaire (vote des subventions 2026, vote des taux 2026, redevance France Telecom, fongibilité des crédits, chantier citoyen, complémentaire santé, espaces verts, vente terrain

- Vote des subventions 2026

	Vote 2026		Vote 2026
Ass. Secrétaire mairie	15.00	Ass. Alzheimer 41	20.00
ADMR VENDOME (ménage)	70.00	Aéromodèle Club de la Brisse	250.00
ADMR MONTOIRE (repas à domicile)	70.00	Conciliateur de justice	30.00
Amicale Laïque Villerable	300.00	Fondation du Patrimoine	55.00
Chambre des Métiers Joué les Tours	240.00	Tour du Loir et Cher	38.00
UC Montoire Cyclisme Ladies Tour 4/04	50.00	Jeunes sapeurs pompiers Vendôme	100.00

- Vote des taux 2026

Taux 2025

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 % - Taxe sur foncier bâti 47.93 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale sur foncier non bâti % : 13,65 %

Le conseil municipal décide de maintenir ces taux pour 2026.

- Fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal, pour le budget principal 2026 de la commune, à l'unanimité :

- AUTORISE le 1^{er} adjoint, pour le maire empêché, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE le 1^{er} adjoint, pour le maire empêché, à signer tout document s'y rapportant.

- Chantier citoyen

Notre proposition de chantier citoyen est retenue par la CATV suite à la commission du 6/01/2026.

Après la signature de la convention, les travaux seront réalisés du 29 juin au 3 juillet 2026 pour un chantier graff et la création d'une fresque sur le mur du terrain intergénérationnel (chantier 20 h).

- **Complémentaire santé**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **Article 1 :** La collectivité participera au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de **30.00 euros** bruts par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail. L'agent produira un justificatif de cette labellisation chaque année. Le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation acquittée par l'agent.
- **Article 2 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Villiersfaux.

- **Espaces verts**

L'entreprise Martin qui faisait l'entretien des espaces verts sur la commune a cessé son activité le 31/12/2025. . Après avoir délibéré les membres présents décident de demander plus de détails sur le devis à une entreprise afin de pouvoir comparer au mieux.

- **Vente terrain**

Nous avons pris contact avec l'agriculteur qui exploite le terrain jouxtant celui de la commune (parcelle ZE N°24 de 1000 m²). La commune va lui proposer de l'acheter au prix de 500 € avec un acte authentique chez le notaire.

- **Redevance France Telecom - Proposition délibération**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- fixe le montant annuel des redevances comme suit, pour l'année 2026 :
 - **Artères de télécommunications**
 - artères aériennes 65.49 € par km (4,541 km) soit 297.39 €
 - artères en sous-sol 49.11 € par km (9,677 km) soit 475.23 € Soit un total de 772.62 €

- **Revalorisation des indemnités maire et adjoints**

L'indemnité du maire était fixée en pourcentage par délibération en 2020. Il convient donc de reprendre une délibération pour pouvoir appliquer l'augmentation de 10%. Le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation à compter du 24/12/2025 pour le maire et les adjoints.

- **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le conseil municipal décide de demander une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 905 € ht pour la création de passages piétons et bandes blanches. .

5) **Vote du CFU 2025**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 : 348432.34 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 : - 9763.86 €

RESULAT FIN D'EXERCICE 2025 : 338 668.48 €

6) **Affectation des résultats**

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCEDENT: 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023 (titre effectué au compte 1068 en 2025)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT NET CUMULE DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
INVESTISSEMENT	47 197.83 €		-56 961.69 €	-9 763.86 €	-9 763.86 €
FONCTIONNEMENT	297 963.87 €	0	50 468.47 €	348 432.48 €	348 432.48 €
TOTAL	345 161.70 €	0	-6493.22 €	338 668.48 €	338 668.48 €

7) **Vote budget primitif 2026**

Les membres présents ont voté à l'unanimité le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes

- Investissement : 102 934 € - Fonctionnement : 462 469 €

8) Tour de garde élections municipales 15 mars 2026

Les membres présents ont fixé les tours de garde pour les élections municipales du dimanche 15 mars 2026.

9) Questions diverses

- M. Moyer Franck demande si on pourrait trouver une solution pour nettoyer au mieux le bassin de rétention
- M. Breton avise qu'un agriculteur a déposé des gravats sur le terrain de la commune. Il lui a demandé de les enlever rapidement.
- Voir pour nettoyer le fossé à la Guilloiserie

Le secrétaire de séance,

M. Moyer Franck



Le 1^{er} adjoint, pour le maire empêché

M. Desvaux Philippe

